FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VOLTANET

Version:5 **Date de révision:14/09/2021** **RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Nom de la préparation:	**VOLTANET**
1. 2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:	**PERIMETRE** **21 Avenue Joliot Curie** **F-17180 Périgny** **France** **Tél: +33 (0)5 46 31 02 69**
1. 3. Numéro d'appel d'urgence:	**FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59** **B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245** **Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80** **Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11** **Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26** **Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22** **Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47**
1. 4. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:	**NETTOYANT , DETERGENT UNIVERSEL**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:	*** Irr. oc. 2 / H319 ***
2. 2. Éléments d'étiquetage:	
	 Attention
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:	**.**
2. 2. 2. Mention de danger:	**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**
2. 2. 3. Prévention:	**P264 Se laver eau soigneusement après manipulation.** **P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.**
2. 2. 4. Intervention:	**P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** **P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.** **P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.** **P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.**
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	**Contient: < 5%agents de surface non ioniques** **< 5%phosphates**
2. 4. Dangers principaux:	**Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.**
2. 5. Autres dangers:	**Réagit avec les oxydants**

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	**Solution aqueuse de sels alcalins et de surfactants**
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	**• ADDITIFS ET POLYMERES** **- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119493601-38** **- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 5<C<=10** **- SGH (Système Général Harmonisé)** *** SGH05 * Corr. mét. 1 - H290**

• propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
- N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 * Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 * STOT un. 3. - H336 * Irr. oc. 2 - H319
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 650

• Alcool gras ethoxylé
- N° CAS: 68439-46-3
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318

• PYROPHOSPHATE TETRA POTASSIQUE ANHYDRE
- N° CE: 230-785-7 - N° CAS: 7320-34-5
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A

• D-Glucopyranose, oligomèrique, C10-16-alkyl glycosides
- N° CAS: 110615-47-9
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489418-23
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Irr. cut. 2 - H315
* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux:	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation:	Donner de l'oxygène ou faire la respiration artificielle si nécessaire. Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	/
4. 2. 1. Inhalation:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	irritation légère de la peau
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation des yeux Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 2. 4. Ingestion:	L'ingestion de la solution aqueuse provoque: irritation des muqueuses

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	/

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz irritants se dégagent.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	éloigner les fûts Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre. Neutraliser à l'acide et rincer abondamment à l'eau. Petites quantités: Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées.
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. L'équipement contaminé doit être lavé immédiatement à l'eau.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement. Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié. Refermer soigneusement les sacs entamés.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver dans l'emballage d'origine.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Pas de produits incompatibles.

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	Eviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	/

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

• propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 650

Valable pour la substance : Pyrophosphate tetrapotassique: CAS: 7320-34-5

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 2,79 mg/m3

_____

General population:
DNEL Inhalation long term systemic : 0,68 mg/L
DNEL Oral long term systemic : > 70 mg/kg bw /day

2-Propanol CAS: 67-63-0
DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation::500 mg/m³
DNEL : Travailleur.Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:888 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC : Predicted No Effect Concentration /Concentration sans effet prévisible sur l'environnement.
eaux douces:140,9 mg/l
eau marine:140,9 mg/l
Sédiments d'eau douce:552 mg/kg poids sec
Sédiments marins:552 mg/kg poids sec
STP: 2251 mg/l

8. 1. 2. Index biologique: Pas disponible.

8. 1. 3. Procédure(s) de surveillance recommandée(s): /

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. 3. Protection des yeux:	Porter un appareil de protection des yeux/du visage
8. 2. 4. Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
8. 2. 5. Protection des mains:	gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel
8. 2. 6. Protection de la peau et du corps:	tablier en caoutchouc, bottes.
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Utiliser la ventilation adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore
9. 1. 3. Odeur:	légère
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	< 0C
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100°C
9. 1. 6. Inflammabilité:	Non applicable.
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Données non disponibles.
9. 1. 8. Point d'éclair:	Non applicable.
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	>240 °C
9. 1. 10. Température de décomposition:	> 300 °C
9. 1. 11. PH:	11
9. 1. 12. Solubilité:	Emulsionnable dans l'eau
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	complètement soluble
9. 1. 14. Liposolubilité:	Non déterminé.
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	/
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Non applicable.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	1.04
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Ne contient pas de matériaux "nano particules"
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	50 mPa.s (20°C)
9. 1. 22. Masse volumique apparente:	1,04 g/cm3
9. 1. 23. Conductivité électrique:	Non déterminé.
9. 1. 24. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 25. Propriété(s) comburante(s):	Non
9. 1. 26. Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 3. Autres données: /

9. 4. Information(s) supplémentaire(s): /

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable en conditions normales.

10. 2. Stabilité chimique:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de réaction chimique dangereuse en conditions normales d'utiliation
10. 4. Conditions à éviter:	Aucune sous utilisation normale.
10. 5. Matières incompatibles:	Les emballages plastiques sont recommandés.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	CO2, CO

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:	
11. 1. 1. Information(s) générale(s):	Pas d'information disponible.
11. 1. 2. Inhalation:	Valable pour la substance : Pyrophosphate tetrapotassique: CAS: 7320-34-5 LC50 : > 1,1 mg/L (rat, OECD 403, EU method B.2. Klimisch reliability 1)
11. 1. 3. Contact avec la peau:	Valable pour la substance : Pyrophosphate tetrapotassique: CAS: 7320-34-5 LD50 : > 2000 mg/kg (rabbit, equivalent to OECD 402 Klimisch 1)
11. 1. 4. Contact avec les yeux:	irritation des yeux
11. 1. 5. Ingestion:	Valable pour la substance : Pyrophosphate tetrapotassique: CAS: 7320-34-5 LD50 : > 2000 mg/kg (Weight of evidence) tensioactifs non ioniques DL50 oral rat: 1.192 mg/kg
11. 1. 6. Sensibilisation:	Non
11. 1. 7. Toxicité chronique:	Non applicable.
11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Principaux effets d'une exposition répétée ou prolongée:: irritation
11. 2. Informations sur les autres dangers:	/
11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s):	/

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné. Biodégradabilité: > 60 % 28 jours > 90% : 48 jours
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus

12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Ce produit ne contient pas de composant classé "Perturbateur Endocrinien "
12. 7. Autres effets néfastes:	aucun
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	Valable pour la substance : Pyrophosphate tetrapotassique: CAS: 7320-34-5 poissons: 96 hr LC50 : > 100 mg/L (rainbow trout, OECD 203, EU method C.1. conducted on analogous substance, Klimisch reliability 2) Daphnia magna: 48 hr EC50 : > 100 mg/L (
12. 7. 2. Toxicité bactériologique:	Données non disponibles.
12. 7. 3. Toxicité pour les oiseaux:	Données non disponibles.
12. 8. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	Non
12. 9. Information(s) générale(s):	/
12. 10. Information(s) supplémentaire(s):	/

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas jeter les déchets à l'égout.
13. 2. Emballages contaminés:	Rincer à l'eau. Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à ce propos votre instance locale.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Le produit non utilisé ne doit pas être mis dans les déchets ménagers.
13. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	/
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	/
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	/
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	Non applicable.
14. 3. 4. Code danger:	Non applicable.
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	Non applicable.
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	/
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	/
14. 4. 2. Polluant marin:	Non
14. 4. 3. N° GSMU (MFAG):	/
14. 4. 4. Etiquette(s) IMDG:	/

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	/
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	/
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	/
14. 6. Dangers pour l'environnement:	non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable
14. 10. Autre(s) information(s):	/

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Concerne uniquement la France Réglementation relative aux installations classées : Non applicable.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de risque chimique a été faite pour certains des composants de ce produit : oui

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP), Réglementation (CE) n°790/2009 (1° ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010 (Annexe I).
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H315 Provoque une irritation cutanée.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 5. Recommandation(s):	/

16. 6. Références et / ou bibliographie: Conforme à la directive des détergences

Acronymes et abréviations
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID : Réglement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA : International Air Transport Association.
CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP

	PBT : Persistant, Bioccumulable & Toxique PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Bioccumulable. VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.) VLE : Valeur Limite d'Expostion (15 min.) DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée. CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée. CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée
16. 7. Conseils relatifs à la formation:	Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit
16. 8. Historique:	
16. 8. 1. Date de la première édition:	08/04/2016
16. 8. 2. Date de la révision précédente:	16/12/2020
16. 8. 3. Date de révision:	14/09/2021
16. 8. 4. Version:	5
16. 8. 5. Révision chapitre(s) n°:	9-12-14
16. 9. Réalisé par:	sds+ softw are